Sigeif
SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

RéseauxÉnergie

Mars 2022

N°113

Le 15 février 2022, l'Ademe Île-de-France et le Sigeif s'accordent sur un contrat pour l'installation de 17 équipements EnRR sur le territoire francilien d'ici à 2025, en présence de Jean-Jacques Guillet, Jérémie Almosni, Valentine Goetschy et Catherine Chou.

FONDS CHALEUR

SOMMAIRE

Page 1

Fonds chaleur
> Le Sigeif interlocuteur unique des collectivités

Page 2

Mix énergétique
> Gaz : le « bouclier tarifaire » étendu aux logements collectifs
> La taxonomie verte entrera en vigueur en 2023

Page 3

Actualités du Sigeif
> Compans : une huitième station d'avitaillement, 100 % bio-GNV
> L'ACTEE Tour en Seine-et-Marne
> Baromètre Ifop Sigeif
> Mobilité : cinq bornes rapides à Suresnes

Page 4

Le saviez-vous ?
> L'association négaWatt a proposé diverses mesures pour se passer rapidement du gaz et du pétrole russes
> Très faible disponibilité du parc nucléaire
> Facture énergétique : inquiétude des associations d'élus
> TotalEnergies verse un chèque gaz à 200 000 clients
> Vers la construction de nouveaux EPR
> Un guichet unique pour les réseaux de chaleur
> À Pau, Suez construit une usine de méthanisation sans CO_2
> Exxon vise (à son tour) la neutralité carbone

LE SIGEIF INTERLOCUTEUR UNIQUE DES COLLECTIVITÉS

C'est une première en Île-de-France : l'Ademe a confié au Sigeif le portage du « Fonds chaleur » à destination des collectivités. En signant un contrat de trois ans avec l'Ademe, le Syndicat est désormais l'interlocuteur unique des collectivités pour leurs projets de chaleur renouvelable et de récupération. Il instruira leurs dossiers et pourra leur allouer des aides pour le compte de l'Ademe.

D'ici 2025, 17 projets bénéficieront d'un soutien technique et financier, avec une enveloppe globale de 2,5 millions d'euros. Valorisation de chaleur fatale, pompes à chaleur de géothermie de surface, biomasse énergie : la variété des dossiers témoigne du dynamisme et de l'intérêt des collectivités pour le dispositif. Depuis 2009, l'Ademe porte un « Fonds chaleur » destiné à soutenir des projets liés à la chaleur renouvelable. Moins médiatisées que leurs cousines électriques, les énergies de chaleur renouvelable et de récupération (EnRR) sont pourtant un outil essentiel de la transition énergétique : elles « verdissent » directement la consommation de chauffage dont elles réduisent considérablement les émissions de CO_2. Sans oublier, au moment où les prix de l'énergie s'envolent, qu'elles garantissent des prix stables et aident à réduire la précarité énergétique.

PLUS DE 6 000 PROJETS SOUTENUS

À ce jour, plus de 6 000 réalisations ont bénéficié des aides allouées par le « Fonds chaleur », pour un montant de l'ordre de 2,6 milliards d'euros, qui ont généré 9,4 milliards d'euros de travaux. La production issue de ces projets s'établit à 35,5 TWh par an, soit plus de 3 millions tep/an. La Cour des comptes a souvent salué un dispositif jugé « efficace » et « peu coûteux pour l'État ».

En soutenant leurs projets, le « Fonds chaleur » est un outil privilégié pour les collectivités engagées dans la transition énergétique. Il a appuyé l'essor récent des réseaux de chaleur renouvelable, notamment en milieu rural (filière bois énergie), ou encore l'émergence de dispositifs innovants (valorisation de chaleur fatale). Avec des seuils élevés (12 GWh par an au niveau national), il se heurte parfois à la difficulté d'identifier et d'instruire des petits projets.

UN DISPOSITIF DE PROXIMITÉ POUR LES PETITS PROJETS

Aussi l'Ademe a-t-elle mis en place un dispositif de proximité : le contrat de développement territorial pour les énergies renouvelables thermiques et de récupération (CD EnRR, ex COT EnR). Après sélection par appel à manifestation d'intérêt, un organisme prend en charge l'animation et la gestion du Fonds, à charge pour lui de soutenir des petits projets de chaleur renouvelable sur son territoire. Ce dispositif décentralisé, indique l'Ademe, permet *« de financer une grappe d'installations (et) de passer par une seule candidature pour l'ensemble des phases des projets, de l'étude du potentiel au suivi de l'installation ».*

••• *Suite de l'article page 2*

••• *Suite de l'article de la page 1*

LE SIGEIF PORTERA LE FONDS CHALEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans ce cadre, le 16 décembre 2021, le Sigeif a été sélectionné par l'Ademe pour exercer cette mission sur son territoire durant trois ans. Préalablement, le Syndicat a analysé l'existant et mené une étude de préfiguration pour identifier des projets.

Le Sigeif a pu ainsi souligner l'existence de plusieurs réseaux de chaleur en petite couronne, notamment dans le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Il y demeure cependant de nombreuses opportunités pour distribuer de la chaleur renouvelable. Au nord du territoire du Sigeif, la géothermie de surface représente aussi un potentiel particulièrement important. Enfin, d'autres opportunités se dessinent avec la récupération de chaleur fatale, issue des *data centers* et des réseaux d'eaux usées.

Quelque 17 projets ont été identifiés, pour un total de 4 GWh par an. Ils bénéficieront d'un soutien à hauteur de 2,5 millions d'euros. Interlocuteur unique des porteurs de projet, le Sigeif les soutiendra à chaque étape : appui aux études comme aux travaux, instruction des dossiers et versement des subventions pour le compte de l'Ademe. Un appui précieux pour des collectivités qui doivent « verdir » l'approvisionnement énergétique de leur patrimoine (loi ELAN, « décret tertiaire »), au terme d'importants travaux de planification comme les PCAET.

GAZ : LE « BOUCLIER TARIFAIRE » ÉTENDU AUX LOGEMENTS COLLECTIFS

Annoncé en octobre 2021, le « bouclier tarifaire » a permis de geler les tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel. Or, seul un quart des foyers les ont conservés. De fait, la mesure ne concernait pas ceux qui avaient opté pour des offres à prix de marché. Ni ceux qui, comme en logement collectif, n'ont plus droit aux TRV depuis 2016. Face à la hausse qui les frappe aujourd'hui de plein fouet, particulièrement difficile à assumer dans le parc de logements sociaux où les charges s'envolent, le Gouvernement prépare un élargissement du dispositif.

Le « bouclier » élargi devrait autoriser le gel des prix du gaz pour quelque 5 millions de ménages (copropriétés, logements sociaux, logements chauffés via un réseau de chaleur utilisant du gaz). L'État versera une compensation aux fournisseurs concernés. La mesure répond ainsi aux préoccupations des acteurs de l'immobilier ou des associations de consommateurs. Ainsi, dénonçant une « rupture d'égalité entre consommateurs », la CLCV avait saisi le Gouvernement pour réclamer des mesures compensatoires (baisse de la fiscalité du gaz, hausse du chèque énergie…).

GAZ ET NUCLÉAIRE

La taxonomie verte entrera en vigueur en 2023

La « taxonomie verte » de l'Union européenne entrera pleinement en vigueur en 2023. Cette classification distingue les activités « vertes » et les sources de production d'énergie, à partir de leur contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

Elle doit favoriser des modèles de financement vertueux, donnant ainsi un signal à la « finance verte ». Le gaz naturel et le nucléaire y figurent comme « énergies de transition ». En 2018, la Commission a entamé des travaux pour identifier les activités contribuant à atténuer le réchauffement climatique, voire à le réduire. Deux objectifs guidaient cette réflexion : atteindre la neutralité carbone en 2050, limiter le réchauffement à moins de 1,5 degré en 2100, par rapport aux niveaux préindustriels, conformément à l'accord de Paris, (COP 21).

DONNER UN CADRE À LA « FINANCE VERTE »

Sous le nom de « taxonomie verte », cette classification s'appuie sur un principe simple : en dessous d'un certain seuil d'émissions de CO_2 (100 g / kWh), une entreprise peut être considérée comme « verte ». Mais il ne s'agit pas d'un simple label. La taxonomie a vocation à favoriser les financements de certaines activités économiques et sources d'énergie, donnant ainsi un signal aux investisseurs, lesquels ont parfois du mal à identifier ce qui est « vert » dans leur portefeuille (obligations vertes…).

> « Gaz naturel et nucléaire figurent dans la taxonomie comme énergies de transition, ayant « un rôle à jouer pour faciliter le passage aux énergies renouvelables », mais sous conditions. »

À terme, les aides européennes devraient a minima favoriser les projets conformes à cette taxonomie, mettant ainsi une pression supplémentaire sur des initiatives peu durables (carbonées, etc…). La Commission espère ainsi faire pression sur les financeurs, par exemple en incitant les banques à différencier les taux d'intérêt selon que les prêts visent des activités « vertes » ou non.

GAZ ET NUCLÉAIRE, ÉNERGIES DE TRANSITION

S'agissant de l'énergie, la taxonomie n'a pas eu de difficulté à intégrer les sources renouvelables. En revanche, l'introduction du gaz naturel et du nucléaire a suscité de longs débats. Reflet de politiques énergétiques divergentes (en Allemagne et en France pour l'essentiel), cette opposition a débouché sur un compromis. Gaz naturel et nucléaire figurent dans la taxonomie comme énergies de transition, ayant « un rôle à jouer pour faciliter le passage aux énergies renouvelables », mais sous conditions. Destinées à remplacer des centrales à charbon, les centrales à gaz naturel devront obtenir leur permis de construire avant 2030, émettre moins de 270 g de CO_2 / kWh puis, à partir de 2035, être alimentées à 100 % en gaz renouvelable ou en hydrogène. La dérogation au seuil de 100 g / kWh se justifie par le remplacement de centrales au charbon existantes, beaucoup plus polluantes. Elles devront *« utiliser au moins 30 % de gaz renouvelable ou peu carboné dès 2026, puis 55 % en 2030 »*.

Pour le nucléaire, les exigences sont essentiellement calendaires : obtention d'un permis avant 2040 pour modifier les centrales existantes, avant 2045 pour lancer de nouveaux réacteurs. Le traitement des déchets et le démantèlement doivent être prévus par l'exploitant.

UN COMPROMIS AUX EFFETS ENCORE PEU PERCEPTIBLES

Ce compromis a été dénoncé par les associations et élus écologistes qui y voient du *« greenwashing »*. La Commission a défendu une vision pragmatique, arguant de l'urgence du réchauffement. Et d'autres travaux attendent Bruxelles, puisque la taxonomie vise six objectifs environnementaux : à terme, les ressources aquatiques et marines, l'économie circulaire, la prévention de la pollution, la biodiversité et des écosystèmes intégreront la classification.

MOBILITÉ GNV

Compans : une huitième station d'avitaillement, 100 % bio-GNV

À Compans, près de la zone d'activités de Roissy, Sigeif Mobilités a retenu Endesa pour construire sa huitième station bio-GNV. Comme à Réau, le carburant fourni sera exclusivement du biométhane. Un atout marquant au moment de l'entrée en vigueur de la ZFE.

Rencontrant un succès croissant, le réseau de stations d'avitaillement en gaz naturel véhicules (GNV) de Sigeif Mobilités s'étoffe progressivement. À Compans, la Sem vient d'attribuer à Endesa la construction et l'exploitation d'une nouvelle station pour une durée de dix ans. Il s'agit de la huitième station portée par Sigeif Mobilités et, après celle de Réau, de la deuxième à proposer une offre 100 % « verte ». En effet, à Compans, c'est exclusivement du bio-GNV qui sera proposé à la pompe.

IMPLANTATION SUR UN TERRAIN DE 5 300 M²

La station sera équipée de **quatre pistes, avec 14 pistolets** permettant l'avitaillement simultané de 4 poids lourds. Grâce à la puissance des compresseurs et à un niveau de pression très élevé dans le stockage (275 bar), plus de 16 poids lourds pourront faire le plein en une heure. À proximité de la zone de fret de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et de plusieurs zones d'activités majoritairement tournées vers la logistique, la station bénéficie d'un potentiel particulièrement élevé, en raison de la conversion régulière des flottes de poids lourds au GNV, au fur et à mesure qu'ils abandonnent le diesel.

UN BIOGNV PRODUIT LOCALEMENT

Le bio-GNV distribué à la station sera pour partie issu des 5 méthaniseurs de Seine-et-Marne dont la production a été achetée par ENDESA, l'exploitant de la station.
Ce projet s'inscrit parfaitement dans le projet « *Olympic Energy* » porté par Sigeif Mobilités et subventionné par l'Union européenne pour la décarbonation des transports.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'ACTEE Tour en Seine-et-Marne

Depuis 2018, le programme national ACTEE, porté par la FNCCR, soutient financièrement les collectivités pour l'engagement de projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. À ce jour, plus de 16 000 collectivités ont pu ainsi bénéficier du dispositif, soit directement, soit par l'accompagnement d'une structure lauréate du programme.

UN CONTEXTE DE FORTE MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS SUR CES SUJETS

La FNCCR et ses partenaires organisent l'ACTEE Tour, une série d'étapes régionales permettant d'aller à la rencontre des territoires et à certains d'entre eux de témoigner concrètement sur leurs projets et réalisations exemplaires. Le 17 février 2022, 80 participants de toute l'Île-de-France sont venus échanger, comprendre et agir pour la sobriété et l'efficacité énergétiques des bâtiments à l'occasion de l'étape francilienne de l'ACTEE Tour en Seine-et-Marne.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ET LES FUTURS ÉNERGÉTIQUES 2050

En présence de l' ADEME, de la FNCCR, et du SDESM, deux tables rondes ont permis d'évoquer les retours d'expérience de la ville de Palaiseau, du département de Seine-et-Marne, de la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale environnement-aménagement-transports) et du Sigeif, avec l'intervention de Zakia Bourakkadi (cf. photo) sur le projet ACTEE Merisier.

ÉTUDE DE SATISFACTION

BAROMÈTRE IFOP SIGEIF

À la demande du Sigeif, l'Ifop a mené une étude de satisfaction des clients de l'électricité et du gaz dans les communes du Syndicat à partir de deux échantillons de 1 000 consommateurs. Ce sondage mesure la qualité de service et aborde aussi des questions d'actualité, comme la mobilité propre ou la crise climatique. Très complet, ce baromètre permet d'évaluer à la fois la connaissance et les attentes des clients-usagers dans des secteurs qui recouvrent à la fois les missions historiques du Sigeif et ses nouvelles compétences. Conduite en décembre 2021, l'enquête démontre que l'ouverture à la concurrence est perçue favorablement, notamment en ce qui concerne le service à la clientèle.

En revanche, le prix de l'énergie est jugé trop élevé. Paradoxe : si la quasi-totalité des usagers misent sur le renforcement thermique des bâtiments pour lutter contre le réchauffement climatique, 95 %, à peine un sur dix, envisage d'effectuer des travaux de rénovation énergétique à court terme. Enfin, l'utilisation du gaz continue à décroître. En 2021, seuls 36 % (- 4 points par rapport à 2019) des clients-usagers du territoire du Sigeif déclarent recourir au gaz naturel.

MOBILITÉ : CINQ BORNES RAPIDES À SURESNES

Les automobilistes peuvent désormais faire un « plein électrique » rapide à Suresnes. La ville dispose en effet de cinq bornes de recharge de 24 kW, qui permettent de charger deux véhicules simultanément. En une petite heure, une telle recharge assure 150 km d'autonomie, soit largement plus que les trajets moyens franciliens (15 km par jour entre le domicile et le travail). Installées par le Sigeif, les bornes de ce type répondent aux besoins croissants des conducteurs de véhicules électriques. En effet, en un an, 12 000 automobilistes ont utilisé le réseau de bornes du Sigeif, qui a déjà enregistré 60 000 recharges (une évolution moyenne de 20 % des recharges d'un mois sur l'autre).

Face à la flambée des prix des hydrocarbures, accrue par la guerre en Ukraine, l'association négaWatt a proposé diverses mesures pour se passer rapidement du gaz et du pétrole russes

Première disposition : réduire la vitesse de conduite à 110 km/h sur autoroutes et généraliser les 80 km/h sur les voies départementales. Avec un prix de l'essence atteignant les 2 euros le litre, l'éco-conduite peut s'avérer salutaire : 110 km/h sur autoroute diminue la facture de 20 % et économise 15 % du carburant, indique l'association.
Deuxième proposition : accélérer la production de biométhane. La file d'attente des projets représente, en effet, un potentiel de production d'environ 25 TWh/an, soit l'équivalent de 20 % du gaz russe importé. D'ici sept ans, la France pourrait même produire 40 TWh/an. De telles mesures permettraient de réduire nettement le recours aux hydrocarbures russes, qui représentent 20 % des besoins français en gaz (126 TWh) et 13 % en pétrole (140 TWh de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés).

Très faible disponibilité du parc nucléaire

Dans une période de prix élevés, la disponibilité du parc nucléaire d'EDF est scrutée de près. Or, confronté à des multiples opérations de maintenance et missions d'inspection (recherche de problèmes de corrosion anormale dans les circuits de refroidissement), l'électricien tricolore ne cesse de revoir à la baisse ses estimations de production. En 2022, elle devrait s'établir entre 295 et 315 TWh (un niveau qui ramène trois décennies en arrière) et en 2023, entre 300 et 330 TWh. Depuis dix ans, la disponibilité du parc se dégrade : la production s'établissait alors à 420 TWh.

Facture énergétique : inquiétude des associations d'élus

Plusieurs associations de collectivités (AMF, AMPVF, FNCCR…) ont demandé au Gouvernement des mesures pour aider le secteur public à faire face à la flambée des factures d'énergie. Une enquête menée par la FNCCR auprès de ses adhérents a mis en évidence des augmentations s'échelonnant de 50 à 300 %. La défaillance de fournisseurs (comme Hydroption) n'a rien arrangé, imposant de signer en urgence des contrats au prix fort. Les associations souhaitent que les collectivités puissent revenir au tarif réglementé, préconisent une dotation d'urgence pour compenser ces augmentations et appellent à modifier la formule de calcul du TRV de l'électricité.

TotalEnergies verse un chèque gaz à 200 000 clients

À la veille de la présentation de ses résultats, TotalEnergies a annoncé le versement d'un « chèque gaz » de 100 euros à ses 200 000 clients « en précarité énergétique », ceux qui ont déjà bénéficié du chèque énergie gouvernemental. Un autre « coup de pouce » de trois mois est prévu dans les 1 150 stations-service rurales, avec une remise de 5 euros pour un plein de 50 litres (soit une réduction de l'ordre de 10 centimes par litre). Le groupe évalue ces aides à 50 millions d'euros, soit *« 30 % de la marge des activités de fourniture de gaz, électricité et carburants en France »*. Le lendemain, il affichait un résultat annuel net de 16 milliards de dollars, suscitant de vives critiques du côté des associations de consommateurs et de candidats à l'élection présidentielle.

Vers la construction de nouveaux EPR

En déplacement à Belfort, dans une usine d'Alstom, le Président de la République a annoncé la construction de 6 (voire 14) réacteurs nucléaires de type EPR, pour atteindre la neutralité carbone en 2050. S'y ajoute la possibilité de prolonger la durée de vie des réacteurs au-delà de 50 ans, sous réserve de l'accord de l'ASN. D'autres objectifs visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables ont été affichés, notamment le solaire (100 GW en 2050) et l'éolien en mer (40 GW), sans oublier les énergies thermiques vertes (biogaz et biomasse). En revanche, l'éolien terrestre progressera désormais au ralenti (37 GW en 2050, contre 2030 initialement). À quelques semaines de l'élection présidentielle, l'énergie fait plus que jamais partie du débat.

Un guichet unique pour les réseaux de chaleur

La DRIEAT et la FNCCR ont mis en ligne France Chaleur Urbaine, un outil qui facilite et accélère le raccordement des copropriétés aux réseaux de chaleur. Ce guichet unique délivre de nombreuses informations et permet notamment aux copropriétés de savoir si elles peuvent se raccorder à un réseau de chaleur de proximité. La solution est souvent intéressante, dans la mesure où le chauffage et l'eau chaude sanitaire représentent les principaux postes de consommation d'énergie des logements collectifs. Les réseaux de chaleur contribuent en outre à la décarbonation du parc des logements, en mobilisant d'importants gisements d'énergie renouvelable et de récupération. Aux copropriétés intéressées, le site propose une mise en contact avec un tiers de confiance (un membre des équipes de France Chaleur Urbaine), pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit. À terme, le service sera ouvert à l'ensemble des bâtiments tertiaires publics et privés.

À Pau, Suez construit une usine de méthanisation sans CO_2

Le groupe Suez a été retenu par la ville de Pau pour construire une station d'épuration produisant du biométhane sans émettre de CO_2. Cette « première mondiale dans le monde de l'assainissement » repose sur une technologie innovante : la méthanation catalytique qui combine le CO_2 avec de l'hydrogène produit par électrolyse à partir d'électricité provenant d'un parc photovoltaïque. La ville de Pau investira 33 millions d'euros dans cette usine, dont la rentabilité repose sur le prix (en hausse) du carbone. *« Au-delà de 100 euros la tonne, la production sera compétitive ».*

Exxon vise (à son tour) la neutralité carbone

Seule parmi toutes les « majors » pétrolières à ignorer le sujet, Exxon s'est enfin engagée dans la voie de la neutralité carbone. D'ici 2050, la compagnie entend ramener à zéro ses émissions nettes de CO_2 en ne visant que les activités propres au groupe : extractions pétrolière et gazière, raffineries, pipelines…, soit la bagatelle de 111 millions de tonnes de CO_2. Mais cinq fois moins que les émissions finales de ses clients. Quelle sera la prochaine étape ?

RéseauxÉnergie
est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France
64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris
Tél. 01 44 13 92 44
Directeur de la publication : Serge Carbonnelle
Réalisation : Sigeif
ISSN 1293-1721
Dépôt légal : 1er trimestre 2022
www.sigeif.fr

Crédits photos :
p. 1, 3 : DR Sigeif
p. 2, 3 : Shutterstock
P. 3 : Endesa - Sdesm

Sigeif
SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

Imprimé en France sur papier provenant de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales